SPORT SANTÉ SUR ORDONNANCE

DESCRIPTION

Le décret du 30 décembre 2016 donne la possibilité aux médecins de prescrire des ordonnances d'Activités Physiques Adaptées (A.P.A.) aux patients atteints d'Affection de Longue Durée (ALD). Ce décret est un prolongement national d'initiatives locales : une cinquantaine de Villes en France ont franchi le pas du sport sur ordonnance (Strasbourg, Biarritz, Chambéry...).

Le dispositif strasbourgeois a été pionnier en la matière : la Ville a initié cette action en 2012 à travers son Contrat Local de Santé. Depuis, plus de 400 médecins et spécialistes strasbourgeois ont signé la Charte d'engagement « Sport-Santé sur ordonnance ». Cette action s'articule avec d'autres politiques publiques comme le Plan de déplacements urbains qui a été coordonné avec ce dispositif pour favoriser les modes de

En 2021, la Ville a mis en place une Maison Sport Santé. 17 membres et 6 partenaires associés contribuent au fonctionnement de la structure en apportant des moyens humains, financiers ou matériels. Plus de 4 000 bénéficiaires ont été accompagnés. 20 associations sportives sont devenues partenaires et ont été labellisées par la Maison Sport Santé.



Leszek Glasner

CONTACT

- Strasbourg, 2012
- Maison Sport Santé 03 68 98 61 92

THÉMATIQUES

Santé et handicap / Structures de santé

Santé et handicap / Accès aux soins

Sport, culture, loisirs / Accès au sport

REPÈRES

8,45

